



ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ ᐅᑎᑎᑦᑎᑦ
Building Nunavut Together
Nunavut liuqatigiingniq
Bâtir le Nunavut ensemble

OCCASION D'EMPLOI AU GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Poste : Intervenantes et intervenants en services correctionnels (**Modifié**)

Ministère : Justice

Localité : Iqaluit

Numéro de référence : 05-506680

Salaire : 78 493 \$ par année; 42 heures/semaine

Indemnité de vie dans le Nord : 15 016 \$ par année

Statut syndical : Syndicat des employé-e-s du Nunavut

Logement : Un logement subventionné est offert pour ce poste.

Type d'emploi : Poste à durée indéterminée
Plusieurs postes à pourvoir

Date de clôture : le 15 octobre 2021 à 23 h 59 HNE

Il s'agit d'un poste de nature très délicate. Aussi une vérification satisfaisante du casier judiciaire et de l'habilitation à travailler auprès de personnes vulnérables est-elle requise.

Ce concours est ouvert à toutes et à tous.

Le Service correctionnel du ministère de la Justice joue un rôle déterminant au sein du système de justice pénale en gérant et en contrôlant la clientèle pour protéger la collectivité. Ce service gère tous les aspects de la détention et soutient la clientèle dans ses efforts en vue de l'amélioration des comportements et des attitudes.

Relevant de la superviseuse ou du superviseur des Services correctionnels, l'intervenante ou intervenant en services correctionnels (« personne titulaire du poste ») est responsable de préserver la sécurité de la clientèle dans des zones déterminées conformément aux politiques, aux procédures et aux normes établies par le ministère, le Service et l'établissement. L'application des mesures de sécurité concerne principalement le Centre de correction et de ressourcement Aqqigiarvik (CCRA) - auparavant connu sous le nom du centre correctionnel de Baffin. Cependant, elle est souvent requise à l'extérieur de l'établissement pour répondre à certains besoins de la clientèle, par exemple la comparution en cour ou la prestation de soins médicaux entraînant une proximité avec le grand public. Il incombe à chaque personne titulaire de ce poste d'observer, d'analyser et d'évaluer le comportement humain; de déterminer les risques et de mettre en œuvre des procédures, des mesures et des techniques d'atténuation adéquates. Ce poste requiert d'être en mesure de bien interpréter les exigences établies applicables en matière de sécurité et en cas d'urgence et de les respecter; il faut également de bonnes compétences en relations interpersonnelles et la capacité de désamorcer des comportements agressifs.

Les connaissances, les compétences et les aptitudes requises pour ce poste s'acquièrent généralement par l'obtention d'un diplôme d'études secondaires (12^e année) ou l'équivalent (formation générale pour adultes, etc.) jumelé à au moins un an d'expérience dans un service correctionnel ou dans un domaine social connexe, ainsi qu'une certification valide en secourisme et en réanimation cardiorespiratoire. La personne titulaire du poste doit obtenir un permis de conduire de classe 5 pendant sa période probatoire.

Ce poste exige des aptitudes particulières pour la communication orale et écrite, de même qu'une habileté avec l'utilisation d'applications informatiques comme Microsoft Word, le courriel et la gestion de fichiers.

Le poste d'intervenante ou intervenant en services correctionnels est assujéti à des quarts de travail en rotation et à des changements de poste par roulement au sein du CCRA.

Une combinaison jugée acceptable d'études et d'expérience pourrait être prise en compte.

Les langues officielles du Nunavut sont l'inuktitut, l'inuinnaqtun, le français et l'anglais. La maîtrise de plus d'une de ces langues est un atout. La connaissance de la langue, des communautés, de la culture, du territoire ainsi que du *Qaujimajatuqangit* inuits constitue un atout.

Une liste d'admissibilité pourrait être établie afin de pourvoir de futurs postes vacants.

Pour postuler, veuillez faire parvenir une lettre de motivation et votre curriculum vitae par courriel à GNHR@gov.nu.ca. Veuillez inscrire le numéro de référence dans l'objet de votre courriel.

- Le gouvernement du Nunavut s'engage à ce que sa main-d'œuvre reflète la population nunavoise afin de bien comprendre et satisfaire les besoins de celle-ci. La priorité sera accordée aux Inuites et Inuits du Nunavut. Quiconque désire profiter de la politique de priorité d'embauche du Nunavut doit explicitement indiquer son admissibilité à celle-ci.
- L'embauche à certains postes nécessite une vérification du casier judiciaire satisfaisante. Le fait de posséder un casier judiciaire n'exclut pas nécessairement la prise en compte d'une candidature.
- Les candidates et candidats peuvent envoyer leur CV dans la langue officielle de leur choix.
- Une liste d'admissibilité pourrait être créée afin de pourvoir de futurs postes vacants.
- Il est possible d'obtenir une description de poste par télécopieur, par courriel ou sur le site web.
- Seules les personnes invitées à une entrevue seront contactées.